

**DE LA COMMUNE DE GERZAT**

**DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.

Mme DI NALLO est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 21 Novembre 2016, l'ordre du jour est examiné.

-----  
Intercommunalité – Communauté Urbaine : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les délibérations suivantes :

- *Convention de continuité de service public* pour le transfert de la compétence eau et assainissement. La Commune pourra ainsi procéder aux exécutions comptables à la place de la Communauté Urbaine jusqu'au 31 Août 2017.

- *Adhésion au service commun Direction des Espaces Publics et de la Proximité* : service qui gèrera les travaux sur voirie (création, aménagement et entretien) et le service commun espaces verts.

- *Conventions de mise à disposition de service de la Commune vers la Communauté Urbaine* : les conventions concernent l'animation des Espaces Publics Numériques, l'entretien du patrimoine communautaire, l'entretien des véhicules communaux. Le montant total reversé par la Communauté Urbaine est de 93 861 €.

- *Convention de remboursement entre les communes et la Communauté Urbaine* pour les marchés qui ne peuvent pas être scindés

- *Suppression de 25 postes* correspondants aux agents transférés sur la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Projet de voirie et réseaux Rue du Feu : les travaux du Nord de la Rue du Feu sont prévus mais n'ont pu être réalisés. Ceux-ci doivent être transférés à la Communauté Urbaine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à transmettre les crédits par le biais des restes à réaliser.

Subventions aux associations : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la LPO et de 380 € à l'USG Foot.

DM N° 2 Budget Assainissement et DM N° 3 Budget Principal : afin de régulariser des opérations comptables, le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté une décision modificative qui n'entraîne aucun mouvement de section aussi bien sur le Budget Assainissement que Principal.

Convention Rue Jules Guesde : le Conseil Municipal, à l'unanimité a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental 63. Celle-ci régit les modalités d'entretien de la rue ainsi que les modalités financières de versement de la subvention qui s'élève à 276 585 €.

Tarif restaurant scolaire : à la demande de la CAF, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a précisé que les tarifs des repas comprennent aussi les temps d'animations.

Modification du tableau des effectifs : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les délibérations suivantes :

- *Transformation d'un poste d'animateur contractuel* en un poste d'animateur stagiaire suite à la réussite d'un agent à un concours.

- *Création d'un poste d'agent de maîtrise* et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel.

- *Création d'un poste d'ATSEM* de 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe pour pérenniser la situation d'un agent contractuel.

- *Suite au départ d'un agent* et pour valider une mutation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste de Brigadier Chef Principal et la suppression d'un poste de Gardien de Police Municipale.

Modification du contrat groupe risques statutaires : Suite à l'augmentation de la sinistralité, l'assureur CNP impose une augmentation du taux de cotisation à 6,50 % et 7, 54% qui a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation du PLU : suite à la délibération d'avril 2016 et à l'enquête publique qui en a découlé, après avoir pris en compte les remarques des personnes publiques associées, le Conseil Municipal, à l'unanimité a adopté le Plan Local d'Urbanisme.

Plan de zonage assainissement : Le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté le plan de zonage assainissement.

Droit de préemption Urbain : ayant adopté le PLU, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain dans les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées sur le plan de zonage du PLU.

Délégations au Maire : le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de déléguer au Maire le droit de préemption urbain ainsi que le droit de préemption commercial dans la limite de 250 000 €.

Subventions ravalement de façades : afin de favoriser la mise en valeur du centre ancien, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de modifier le périmètre défini initialement et a confirmé le dispositif existant.

Rachat d'immeuble à l'EPF-SMAF : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le rachat des parcelles AB 289 et AB 326 sis au lieudit « Les Plantades » pour les revendre partiellement à deux sociétés riveraines.